



Règlement du Kilomètre Vertical Arles Belmaig 2022

1. L'ORGANISATION

Le Kilomètre vertical Arles Belmaig est organisé par l'association France Skyrunning.

2. LE PRINCIPE

Le Kilomètre Vertical Arles Belmaig est une épreuve de Kilomètre Vertical courue en contre la montre. Son dénivelé est de 1000 m pour une distance horizontale de 2900 m.

L'épreuve est ouverte à tous, débutant ou compétiteurs.

3. DATE & LIEU

L'épreuve se déroulera le samedi 05 Novembre 2022 à Arles sur Tech (66). Le retrait des dossards s'effectue à la salle des fêtes ou au Centre de pleine Nature Sud Canigo ou à La fontaine des Buis (A DETERMINER). Le départ de la compétition à lieu à la Fontaine des Buis. L'arrivée est située 1000m plus haut au sommet du Pic du Belmaig

4. LE PROGRAMME (Sous réserve de modification)

- ● A partir de 12H00: retrait des dossards
- ● A partir de 14H00: Départ en contre la montre de la compétition (ordre de départ connu 1 jour avant le départ).
- ● Vers 14H35: Premières arrivées au sommet.
- ● Vers 17H30: Dernières arrivées au sommet.
- ● 18H30: Remise des Prix.
-

5. LE PARCOURS

Le parcours utilise uniquement un sentier monotrace.

Les participants devront suivre le balisage à la montée.

Départ du lieu dit « Fontaine des Buis » à 280m d'altitude. Après 700m de dénivelé positif ombragé, replat technique puis la pente se raidit sur les 300m de dénivelé suivant, tout en sortant de la forêt. Une vue superbe 360° sur Le Massif du Canigou, La Mer Méditerranée et les montagnes frontalières. La descente peut se faire par le GR 10 et le col de Paracoll qui est plus roulante et agréable.

6. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION

La participation à l'épreuve est soumise à la présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Le certificat doit dater de moins d'un an à la date de l'épreuve (loi du 23/03/1999). Pour les licenciés d'une fédération sportive, une photocopie de la licence en cours de validité est suffisante à la condition que le visa médical y soit apposé sinon il faudra fournir un certificat médical valide.

ATTENTION: La présentation du certificat médical ou de la licence devra se faire obligatoirement lors de l'inscription en ligne. A défaut de non présentation de ces documents, l'inscription ne sera pas validée. Aucun remboursement ne sera effectué pour non présentation desdits documents.

Pour valider l'inscription, le concurrent devra fournir :

- - Une photocopie de sa licence en cours de validité.
- - OU d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski-alpinisme en compétition, datant de moins de 1 an au jour de l'épreuve (article L 231-3 du Code du Sport).
- - De s'acquitter du droit d'inscription de **12 euros** (plus frais d'inscription).

Toute inscription doit être effectuée au **plus tard le vendredi 05 Novembre à 22h00** sur le site internet prévu à cet effet.



7. L'ENGAGEMENT DES CONCURRENTS

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs.

Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

8. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute inscription est définitive.

9. MATÉRIEL CONSEILLÉ

- ● Une paire de basket
- ● Une paire de bâton.
- ● Coupe Vent pour le sommet
-

10. DOSSARDS

La remise des dossards se fera à partir de 12H00 le samedi

Le dossard doit être impérativement porté sur le ventre entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée et de manière visible. L'engagement est personnel, aucun participant ne doit le céder à une tierce personne sans l'aval de l'organisateur. Merci d'apporter ses propres épingles.

11. MISE HORS COURSE

Il est interdit de couper et s'écarter du parcours balisé. Des bénévoles veilleront au respect de cette règle.

Le jet de débris est interdit sur le parcours. Des contrôleurs de l'équipe organisatrice signaleront les contrevenants au règlement. L'organisation examinera la situation pour une éventuelle sanction ou mise hors course.

12. ABANDON

Tout abandon devra être signalé aux responsables ou au contrôleur le plus proche.

13. SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE

Une équipe de secouriste est présente pendant toute la durée de l'épreuve. Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- - En se présentant à un poste de secours
- - En contactant un organisateur
- - En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- - à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- - à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- - à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

14. ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toutes modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve,



voire d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempérie / mesures sanitaires mis en place par le gouvernement liée au Covid 19 / ou autres...).

En cas d'annulation lié au Covid 19, l'organisation remboursera l'inscription complète. *Les frais de traitement de la vente en ligne ne pourront pas être remboursés.*

15. RESPONSABILITÉS

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration qui pourraient survenir lors de la manifestation.

16. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au Kilomètre Vertical du Belmaig.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

17. CLASSEMENTS ET RÉSULTATS

La proclamation des résultats aura lieu à 18H30 au Centre Pleine Nature Sud Canigo ou Fontaine des Buis ou Salle des Fêtes

Seront récompensés les 3 premiers hommes et femmes du classement général. Ainsi que les 1ers de chaque catégorie.

18. RGPD

L'organisateur fait appel à Centre Chrono Sports pour la gestion des inscriptions. Les informations que vous transmettez sont conservées 20 ans à partir de la date de la course, à l'exclusion des certificats médicaux qui sont conservés 10 ans conformément à la réglementation en vigueur.

Nous vous informons que les listes d'inscription, les résultats et les images de la course peuvent être publiés sur le site d'arrivée ainsi que sur les sites internet et les réseaux sociaux des partenaires suivants :

- Organisateur de la course
- Mairie et offices du tourisme de la commune
- Partenaires d'inscription
- Partenaires de chronométrage
- Fédérations sportives en rapport avec l'épreuve

Les listes peuvent contenir : • Nom • Prénom • Sexe • Catégorie • Nationalité • Pays et/ou département de résidence • Club / Équipe • Temps de passage • Classement • Participations et temps de passage des années précédentes

Pour toute demande de rectification ou de suppression de donnée, merci de nous contacter à kv-belmaig@gmx.fr

19. DROIT À L'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs du Kilomètre Vertical Arles Belmaig, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Kilomètre Vertical Arles Belmaig, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur. »

20. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les participants du Kilomètre Vertical Arles Belmaig, déclarent connaître et accepter le présent règlement et s'engagent à le respecter dès lors qu'il valide leur inscription en ligne ou pour une inscription sur place. Tout manquement au contenu d'un des articles du présent règlement pourra faire l'objet d'une exclusion du concurrent par les organisateurs.